



DÉSHERB'NAT®



MODE D'ACTION

EFFICACITÉ

DESHERB'NAT®, herbicide foliaire biocontrôle* à base d'acide caprylique, est efficace sur tous types d'adventices, graminées et dicotylédones, jeunes et développées, à destination des zones cultivées et non cultivées.

De par son mode d'action et sa dose d'emploi, l'herbicide DESHERB'NAT® a démontré son efficacité sur tous types d'adventices graminées et dicotylédones, jeunes et développées.

L'efficacité est optimale sur jeunes plantes annuelles, alors que le risque de repousse est accru sur plantes pluriannuelles développées. Une seconde application réalisée 21 jours après la première permet une meilleure efficacité sur le long terme.

PRINCIPE

L'acide caprylique, substance active exclusive au DESHERB'NAT®, agit très rapidement par destruction de la cuticule présente sur les parties vertes des adventices. Les organes touchés avec la préparation se trouvent en 1 à 2h privés de protection contre les stress extérieurs et se dessèchent.

Le produit n'ayant aucune activité résiduelle, il n'empêchera pas les semences d'adventices de lever si les conditions climatiques sont favorables.

USAGES ET DOSES

USAGES HOMOLOGUÉS	DOSAGE	Intervalle minimum entre 2 applications
Arbres et Arbustes d'Ornement - Désherbage Pépinières pleine terre	8 %*	21 jours
Arbres et Arbustes d'Ornement - Désherbage Plantations pleine terre		21 jours
Cultures florales et plantes vertes - Désherbage		21 jours
Rosiers - Désherbage Pleine terre		21 jours
Traitements généraux - Désherbage avant mise en culture		5 jours
Traitements généraux - Désherbage Zones non cultivées		21 jours
Usages non agricoles - Désherbage Total des Sites industriels et autres infrastructures		21 jours
Usages non agricoles - Désherbage des Voies ferrées		21 jours
Usages non agricoles - Désherbage Allées PJT, Cimetière, Voies de communication		21 jours
Traitements généraux - Destruction des mousses	5,3 %	5 jours

* Mouillage : 1 000 L de solution par ha

BIOCONTRÔLE

QUAND APPLIQUER

Désherbage de printemps

DESHERB'NAT® s'applique deux fois par an maximum, entre le 1^{er} mars et le 31 août.

Traiter par temps clair, sur feuillage sec et sans risque de pluie dans les 24H minimum.

En période estivale, privilégier les applications en fin de journée ou tôt le matin.

CONDITIONNEMENT

Carton de 2 X 10 L



FICHE D'IDENTITÉ

USAGES et DOSES HOMOLOGUÉS

Voir tableau ci dessus

A.M.M. N° 2180369 - DRE 24H - ZNT aqua 5 m

* Produit Biocontrôle : au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

COMPOSITION

564 g/L (60m/m) d'acide caprylique

FORMULATION

Emulsion de type aqueux (EW).

PROFIL TECHNIQUE

HERBICIDE FOLIAIRE BIOCONTRÔLE

Usages sur zones cultivées et zones non cultivées

ACTION RAPIDE ET FLEXIBILITÉ

Utilisable dès mars et jusqu'à fin août

CONTRÔLE DES GRAMINÉES ET DES DICOTYLEDONES

CONCENTRATION ÉLEVÉE EN PRINCIPE ACTIF

PRINCIPE ACTIF 100% D'ORIGINE VÉGÉTALE



COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

Préparer la bouillie dans un endroit bien ventilé. Remplir à la moitié la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de DESHERB'NAT® en maintenant le système d'agitation. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. Les mélanges doivent être mis en œuvre selon la législation en vigueur, nous consulter. Utiliser la bouillie immédiatement après sa préparation. L'utilisation de ZONEBLEU®, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Pour une efficacité optimale, pulvériser par temps clair, idéalement ensoleillé. Maintenir l'agitation pendant la durée de l'application. Plus la luminosité et la température seront élevées et plus l'effet de la préparation sur la cible sera rapide. Traiter sur feuillage sec, sans risque de pluie dans les 24h minimum. Traiter à basse pression (1 à 3 bars maximum). En période estivale, privilégier les applications en fin de journée ou tôt le matin.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épancher l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable). Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Pendant la préparation de la bouillie et le traitement, porter des vêtements de travail appropriés, consulter l'étiquette.

Ne pas diriger l'application vers les parties vertes des cultures installées sur la parcelle traitée ou sur les parcelles adjacentes. Ne pas appliquer sur pelouses ou plantes non cibles.

Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires (buses anti-dérives, bandes enherbées...) pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares...

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'acide caprylique plus de 2 fois par an et entre les mois de septembre à février.

Délai de rentrée : 24 heures.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons (y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés.

Température de stockage : 10°C minimum. Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Eloigner les sources d'inflammation, ne pas fumer.

MENTIONS LÉGALES

AMM N° 2180369 - DANGER- H315 provoque une irritation cutanée. H318 provoque de graves lésions des yeux. H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation pour l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

SP1 1. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe 1 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'acide caprylique plus de 2 fois par an.

SPe 2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit entre septembre et février.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important.

SPe 8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

NUF12-2019 - Ce document d'information ne saurait, en aucune façon, dispenser de consulter l'étiquette. Document non contractuel. DESHERB'NAT® marque déposée par SBM Développement. Zonebleu® Marques déposées groupe Nufarm.

VOTRE CONTACT

Nufarm S.A.S

Immeuble West Plaza
11, rue du Débarcadère
92700 Colombes – France
Tél. : 01 40 85 50 50
Fax : 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

Numéro d'agrément : IF00008
distribution de produits
phytopharmaceutiques
à des utilisateurs
professionnels



Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.